

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/06/2010

Date de la convocation:

01/06/2010

Date d'affichage:

02/06/2010

L' an 2010 et le 14 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DARNIS Danielle, HUH N Béatrice, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, LEDIG Evelyne, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, OTT Alexis, PREVOT Dominique, RITTER Fabrice, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, SUSS Charles, THALMANN Alfred ULLMANN Robert, WALTER Dany, WEGMANN Maurice, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,

Suppléant(s) : HUH N Béatrice (de M. LIEHN Gilbert), LEDIG Evelyne (de M. LOBSTEIN Jacques), BASTIAN Jean-Jacques (de Mme FISCHER Evelyne), RITTER Fabrice (de Mme KIEFFER Adrienne), WALTER Dany (de M. HERRMANN Eric),.

Absent(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : HERRMANN Eric, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert SCHNEIDER Francis, WALTER Gérard, Mmes : MM :.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Etienne à M. RUTSCH François,

Excusé(s) : FISCHER Evelyne, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, GANGLOFF Christian, HOCH Georges, LOBSTEIN Jacques MESSMER Jean-Marc, RICHERT Robert, VOGEL Robert,

Invité(s) : Mmes : CHRISTMANN Dominique, DAVERTON Magalie, MM : BERTRAND Pierre, HUSSON Guy, KIRSCH Fabrice, REISS Frédéric, RINGEISEN Victor, STEPHAN Bernard, VONAU Jean-Laurent, WOEHLREL Frédéric

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf:

Vote : 55

Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

061.2010 : Gymnase intercommunal de Woerth : Approbation de l'avant projet sommaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le projet de réhabilitation et extension du gymnase intercommunal de Woerth,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 090/2005 du 26 septembre 2005 " convention de mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. Pour la réhabilitation ",

Vu la délibération du conseil communautaire n° 095/2008 du 07 juillet 2008 " convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le C.A.U.E. Et création d'un comité de pilotage ",

Vu la délibération du conseil communautaire n° 104/2008 du 22 septembre 2005 " validation du cahier des charges et de l'enveloppe financière ",

Vu le budget de la communauté de communes,

Vu l'avis de la commission des marchés adaptés réunie le 11 juin 2010,

Vu l'avis des utilisateurs du gymnase intercommunal,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Vu la présentation du projet par la maîtrise d'oeuvre, et notamment les plans et le tableau financier,

Entendu l'exposé du vice-président M. François Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 3 abstentions, décide :

- de valider la modification du programme par le remplacement de l'adjonction d'une salle supplémentaire au gymnase par l'extension de la grande salle existante,
- d'approuver l'avant projet sommaire, en vue de la réhabilitation et extension du gymnase intercommunal de Woerth, pour un montant de travaux hors option de 1 093 311 € HT, décomposé en 20 lots travaux,
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération, y compris le dépôt du permis de construire.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/06/2010

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :



